

Diplôme d'Etat Auxiliaire de Puériculture

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

CFA ASPECT AQUITAINE
CFA ASPECT AQUITAINE
05.56.15.83.40
contact@aspect-aquitaine.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Sous statut contrat d'apprentissage, nécessité d'obtenir un contrat d'apprentissage auprès d'une entreprise, accompagnement à la recherche possible par notre établissement. Renseignements sur le statut d'apprenti sur le site : www.aspect-aquitaine.fr

Prérequis pédagogiques :

Absence de prérequis

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Le DE d'auxiliaire de puériculture forme de futurs professionnels capables de réaliser des activités d'éveil et des soins adaptés à l'évolution de l'état clinique visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant ; tout en assurant la relation avec l'enfant, la communication avec sa famille dans le cadre du soutien à la parentalité, les autres professionnels, les apprenants et les aidants. L'élève apprend également à participer à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants porteurs de handicap, atteints de maladies chroniques, ou en situation de risque d'exclusion. Les 5 blocs de compétences à valider au cours de la formation sont : Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale ; Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration avec l'infirmier ; Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants ; Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention ; Travail en équipe pluri professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques. NB : Selon le titre ou diplôme initial, des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complets de certains modules de formation sont accordés aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants : Bac. Pro ASSP ou SAPAT ; DE AS ; DE AES ; CAP AEPE ; titre ADVF ; titre ASMS ; DE ARM ; DE A.

Contenu et modalités d'organisation

Accompagnement Pédagogique Individualisé (35 h) Suivi pédagogique individualisé des apprenants (7h) Travaux Personnels Guidés (35h)
Module 1 : Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale Module 1 bis : Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale Module 2 : Repérage et prévention des situations à risque Module 3 : Évaluation de l'état clinique d'une personne Module 4 : Mise en œuvre de soins adaptés, évaluation et réajustement Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée Module 6 : Relation et communication avec les personnes et leur entourage Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs Module 8 : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés Module 9 : Traitement des informations Module 10 : Travail en équipe pluri-professionnelle, qualité et gestion des risques

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Modularisé**

Validation(s) Visée(s)

Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture - Niveau 4 : **Baccalauréat (Niveau 4 européen)**

Et après ?

Suite de parcours

Un(e) auxiliaire de puériculture peut poursuivre sa formation et préparer le DE d'aide-soignant ou le DE d'infirmier

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00537632	du 01/09/2025 au 25/07/2026	Sauveterre- de-Béarn (64)	LYCEE PRIVE RURAL NOTRE DAME		Non éligible	
00538183	du 01/09/2025 au 31/07/2026	Bordeaux (33)	LYCEE TECHNIQUE BEL ORME		Non éligible	